

Communiqué Post Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juillet 2019

Sous la Présidence de M. Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 2.660.808.500 Dirhams divisé en 26.608.085 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 25 juillet 2019 à 11 heures, au siège social sis à 187 avenue Hassan II.

Après avoir entendu lecture des projets de résolutions proposés par le Conseil d'Administration tenu le 11 juin 2019, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées sur le site internet de CIH Bank. Un lien renvoyant vers les projets de résolutions a été inséré au niveau de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2019 publié dans le journal d'annonces légales :

- « Les inspirations éco » du vendredi 21/06/2019.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d): Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix «Contre»		Abstentions	Voix «Pour»		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1ère résolution	Ratifie des modalités de la convocation	20.661.005	77,65%	20.661.005	0	0	0	20.661.005	77,65%	Approuvé
2ème résolution	Démission d'administrateur	20.661.005	77,65%	20.661.005	0	0	0	20.661.005	77,65%	Approuvé
3ème résolution	Ratification de la nomination d'administrateur	20.661.005	77,65%	20.661.005	0	0	0	20.661.005	77,65%	Approuvé
4ème résolution	Pouvoirs en vue des formalités légales	20.661.005	77,65%	20.661.005	0	0	0	20.661.005	77,65%	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 tel que modifié et complété par la loi 78-12.

(a) - Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) - La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) - Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) - Une action correspond à une voix.